



# Loi Travail

## La régression sociale provoque la récession, pas la création d'emplois

Sections RENAULT

N° 56

27 juin 2016

Qui croit encore que cette loi dite : « loi travail », peut créer des emplois ? L'Opposition demande pourtant le maintien de cette loi, mais par pur cynisme, uniquement parce qu'elle rendra le Gouvernement encore plus impopulaire, elle se garde bien de voter pour cette loi quand elle est présentée devant les représentations nationales.

**Intervention du SM-TE du 23 juin 2016 dans le hall de la Ruche (Technocentre) portée par Noël Daurian à retrouver sur : [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org)**

<< Pour la 10<sup>ème</sup> fois, nous sommes de nouveau réunis ici pour montrer notre opposition à cette loi Travail, en particulier l'article 2 sur l'inversion des normes. Il faut bien comprendre que l'effet de cet article est de mettre en place un code du travail à 2 vitesses : le code standard, qui officiellement conserve les 35 heures et le paiement majoré d'au moins 25% des heures supplémentaires, et un code au rabais dont l'objectif caché, en fait, est un retour aux 39 heures pour les entreprises qui sauront faire pression sur les syndicats pour négocier, et signer, des accords de régression sociale.

Ceux qui défendent la loi travail, peu nombreux, nous disent qu'il faut des réformes en France, car d'autres pays l'ont fait et ont amélioré leur compétitivité.

Très bien, le code du travail est effectivement complexe en France, et les salariés ne sont pas les mieux placés pour exploiter, à leur avantage, cette complexité. Mais, quels sont les pays ayant mis en place un code du travail à 2 vitesses ? En réalité, il n'y a qu'en France qu'on peut inventer un tel article 2 qui va encore augmenter la complexité du marché du travail en France.

*suite page suivante ...*

## RASSEMBLEMENT

**dans le hall de la Ruche mardi 28 juin 2016 à 10h00**

sur les 20 mn de pause

**à l'appel des syndicats de Guyancourt : SM-TE, SUD et CGT**

## GRANDE MANIFESTATION

**A PARIS Mardi 28 juin 2016 à 14h00**

**(de Nation à Place d'Italie)**

On nous dit également que cet article 2 va permettre de créer des emplois. Mais, on nous dit aussi : ça va mieux en France.

Effectivement, il y a de nouveau des créations d'emplois ces derniers mois. Chez Renault, les ventes en Europe ont augmenté de 30% en mai et de plus de 10% depuis janvier 2016. Même si cela profite surtout aux usines étrangères, des embauches sont nécessaires aussi en France pour répondre à la demande qui augmente sur le marché européen. Or, la loi Travail et son article 2 ne sont pas en place, donc on n'en a pas besoin pour créer des emplois ! On en crée déjà aujourd'hui. Les vraies raisons de la reprise et des créations d'emplois, ce sont la baisse de l'Euro, la baisse des taux d'intérêt, la baisse du pétrole, qui ont toutes pour effet direct ou indirect, une augmentation du pouvoir d'achat, malgré la modération salariale.

En réalité, dans un tel contexte, la reprise aurait du être plus forte et commencer plus tôt, car les causes citées existent déjà depuis au moins 2 ans.

**Mais, il y a en France un frein à cette reprise, c'est cette obsession de la baisse du coût du travail réclamée en permanence par le Medef, et qui bénéficie de trop de complaisance. En effet, l'article 2 de la loi travail est une nouvelle concession à cette obsession du Medef.**

Encore une fois, on cherche à culpabiliser les salariés en insinuant qu'ils sont trop bien payés, donc responsables des difficultés économiques des entreprises et du pays. Mais, en réalité, le coût du travail a toujours augmenté depuis 60 ans, car il suit le progrès technique et l'amélioration des performances des outils de production.

**C'est le progrès qui a généré la croissance et l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés. Le coût du travail n'est donc pas un frein, mais, au contraire, un facteur d'accompagnement de la croissance**, mais, à une condition : que les entreprises et leurs dirigeants sachent moderniser les outils de production. Toute nouvelle concession au Medef sur la baisse du coût du travail n'aura donc pour effet que de protéger des patrons incompetents, incapables de moderniser leurs entreprises, mais qui pourront survivre quelque temps et rester rentables avec des usines obsolètes. Simplement parce que l'on aura demandé aux salariés de baisser leur salaire.

En réalité, ces parasites, ces patrons incompetents, vont empêcher le développement d'entreprises plus dynamiques en gardant leurs parts de marché. Les salariés ne doivent pas céder à ce chantage à l'emploi, comme chez Smart en France, où ils ont accepté de passer à 39 heures payées 37 : ils n'ont rien à gagner avec des régressions sociales, au contraire. On ne sauve pas des emplois de cette façon là, on protège des patrons incompetents, c'est tout ce qu'on fait !

**Le syndicat SM-TE, qui ne doit rien aux entreprises parce que financé que par ses adhérents, a la liberté de dire « OUI » aux patrons qui ont le courage d'investir dans les outils de production et qui améliorent l'efficacité et la productivité industrielle et la liberté de dire « NON » à la loi travail qui encourage en réalité la paresse des patrons incompetents.**

Deux manières de dire « NON » :

- Se syndiquer, par exemple auprès du syndicat SM-TE, en tout cas pour renforcer le syndicalisme en France, c'est un des handicaps que l'on a aujourd'hui.
- Manifester cet après-midi contre la loi travail >>.

## **Vous adhérez à notre action ? Soutenez-la et devenez membre SM-TE**

Pour permettre au plus grand nombre de se réappropriier le syndicalisme, le syndicat SM-TE s'oblige dans ses statuts à être financé uniquement par ses adhérents pour garantir d'être sous leur contrôle et au service de leur représentation, et s'interdit tout financement d'origine patronale ou politique.

**Bulletin d'adhésion et de soutien** : [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org) cotisation annuelle : 30 à 50 €.

Contact : 06.98.05.13.80 API : FR TCR LOG 0 52 [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org) [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org)